

TG N°1 – IDENTIFIER LES EFFETS DES MODES DE SCRUTIN

Objectifs :

En groupe de 3 élèves, lisez attentivement les documents qui vous sont proposés et complétez le tableau après l'avoir reproduit.

Document 1a

Plus d'un an sans gouvernement... Non, la Belgique n'avait pas versé dans le chaos, mais les Belges en avaient vraiment marre de voir leurs politiciens incapables de trouver une façon de former un gouvernement. Ils ont eu beau faire une «révolution des frites», du «camping virtuel» devant les bureaux de ministres ou se faire pousser la barbe en signe de protestation, il aura fallu 541 jours à leurs parlementaires pour en venir à une entente. La crise politique est passée, mais les stigmates restent : les indépendantistes flamands en ressortent plus forts, laissant présager d'autres jours sombres dans le plat pays.

541 jours sans gouvernement. Au lendemain des élections législatives¹ du 13 juin 2010, le parti des nationalistes et séparatistes flamands (droite) est majoritaire en Flandre et doit trouver un moyen de s'entendre avec les socialistes francophones de la Wallonie. L'impasse devient vite évidente. Les négociations s'entament donc pour réunir les partis de centre gauche des deux communautés. Les Flamands restent intractables sur une demande : une plus grande autonomie accordée à la Flandre. La réforme de l'État est d'ailleurs dans les priorités du nouveau gouvernement.

<http://www.lapresse.ca/international/europe/201112/07/01-4475361-541-jours-et-un-gouvernement-pour-la-belgique.php>

Document 1b :

Le principe global est qu'en Belgique, le mode de scrutin est proportionnel. Cela signifie que les résultats des élections attribuent les sièges en fonction du poids de chaque parti. Ce n'est pas celui qui arrive en tête qui rafle la mise, comme dans le mode de scrutin majoritaire pratiqué en France.

La conséquence est qu'un parti ne parvient jamais à remporter la majorité absolue des sièges. Il faut donc s'allier, créer des coalitions.

Depuis les années 1960-1970, les partis ne sont plus des partis nationaux mais des partis "communautaires". C'est à dire qu'on a un parti socialiste francophone et un parti socialiste flamand ; un parti libéral francophone et un flamand, etc. Quelques petits partis sont encore nationaux, mais ils pèsent peu. Dès lors, pour former un gouvernement, il faut mettre plusieurs partis autour de la table et il faut que ces partis soient majoritaires au niveau national et au niveau des deux communautés principales, côté flamand et côté francophone.

Le dernier gouvernement a été contraint de présenter sa démission parce qu'il était devenu largement minoritaire du côté flamand. Un des partis flamands membres du gouvernement avait en effet décidé de quitter le gouvernement pour marquer sa déception face au blocage des négociations institutionnelles en cours pour revoir le fonctionnement des institutions belges.

En revanche, le gouvernement précédent a présenté sa démission quand Herman Van Rompuy a été choisi par ses partenaires européens comme président du Conseil européen. Il s'agissait donc de le remplacer à la tête du gouvernement belge. Enfin, le gouvernement précédent était tombé fin 2008 dans le contexte de la crise financière et bancaire.

Propos de Jean Faniel, politologue au CRISP, le Centre de recherche et d'information socio-politiques à Bruxelles sur le site : <http://www.metronews.fr/info/elections-belges-mode-d-emploi/mjfh!e15Z9RwTUzF0A>, le 09-06-2010.

Document 2a

Le président des États-Unis est le président de tous les citoyens américains : il est élu au suffrage universel. Les citoyens votent pour des grands électeurs qui eux-mêmes élisent le président : il est élu au suffrage universel indirect. Le candidat qui remporte la majorité des grands électeurs est élu Président.

Les grands électeurs

Les grands électeurs se présentent aux urnes, au niveau de chacun des 50 États, en affichant quel candidat ils soutiennent pour la présidence des États-Unis. L'élection présidentielle - grands électeurs, puis président - a lieu tous les quatre ans. Le vote pour les grands électeurs est fixé au mardi suivant le premier lundi du mois de novembre. Les résultats sont donnés au niveau de chacun des 50 États. Les voix sont ensuite comptées officiellement au niveau de l'État fédéral devant une session jointe du Congrès début janvier.

Le « système du tout au vainqueur » aux élections présidentielles américaines

Le candidat qui remporte la majorité des grands électeurs dans un État remporte tous les grands électeurs de cet État. Et comme le nombre de grands électeurs varie selon la taille de l'État, certains États sont plus « stratégiques » que d'autres. En effet, à chacun des 50 États correspond un nombre de grands électeurs en fonction de sa population : un minimum de 3 pour les États les moins peuplés comme le Montana ou le Vermont, mais qui peut monter jusqu'à 55 grands électeurs pour la Californie, État le plus peuplé devant le Texas (34 grands électeurs), New York (31) et la Floride (27).

C'est ce qui explique la disparité entre les résultats populaires (le vote des citoyens pour désigner les grands électeurs) et les résultats des grands électeurs. Lors de l'élection présidentielle de 1972, le candidat républicain Richard Nixon a été élu avec plus de 95 % des voix des grands électeurs mais avait emporté 60 % des voix populaires. En 2000, le candidat républicain George Bush a remporté la majorité absolue des grands électeurs, mais non celle des voix populaires (500 000 voix de plus pour son rival, le candidat démocrate Al Gore).

Les élections primaires et le bipartisme

Au mode électoral établi par la constitution des États-Unis, s'ajoute les « élections primaires ». Il s'agit d'un processus de sélection des candidats lié à la domination de deux partis sur la vie politique américaine, le parti démocrate et le parti républicain. Chaque parti choisit « son » candidat lors d'élections primaires, qui démarrent dès le mois de février de l'année de l'élection pour aboutir avant l'été. Au niveau de chacun des 50 États, les partis désignent les grands électeurs qui soutiendront leur candidat.

Très rares sont les candidats indépendants ou portés par de « petits partis » qui peuvent s'imposer dans l'élection présidentielle en raison d'un manque de puissance financière et d'un nombre suffisant d'adhérents pour être présent dans les 50 États où se joue l'élection des grands électeurs. De plus, le mode de scrutin majoritaire (celui qui a la majorité des grands électeurs dans un État remporte l'ensemble des grands électeurs de l'État) favorise l'élimination des petits candidats.

Depuis 1848, chacune des élections présidentielles a été remportée par le candidat soit du parti démocrate, soit du parti républicain. Mais les petits partis, présents dans la vie politique au niveau des États, peuvent peser sur l'issue des votes État par État. Ainsi lors de l'élection présidentielle de 2000 où le démocrate Al Gore aurait pu remporter l'État « stratégique » de Floride avec ses 27 grands électeurs : il lui manquait 1 500 voix face à George Bush, les votes « verts » ne se sont pas portés sur les grands électeurs soutenant Al Gore, mais ont été aspirés par ceux soutenant le candidat du parti vert Ralph Nader qui y a obtenu plus de 2,8 millions de voix ... George Bush a remporté l'État de Floride, puis la présidentielle, avec la majorité des grands électeurs au niveau fédéral.

« Quel est le mode d'élection du président américain ? »,

<http://education.francetv.fr/matiere/epoque-contemporaine/premiere/article/quel-est-le-mode-d-election-du-president-americain>

Document 2b Résultats des élections présidentielles américaines de 1980 et de 2000

Candidat	Nombre de voix	% des voix	Nombre de grands électeurs	% des grands électeurs
Élections présidentielles de 1980				
R. Reagan (Parti Républicain)	43 901 812	50,89	489	90,72
J. Carter (Parti Démocrate)	35 483 820	41,14	49	9,11
Élections présidentielles de 2000				
G. W. Bush (Parti Républicain)	50 456 002	47,87	271	50,47
Al Gore (Parti Démocrate)	50 999 897	48,38	266	49,53

Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection_pr%C3%A9sidentielle_am%C3%A9ricaine_de_1980 et https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection_pr%C3%A9sidentielle_am%C3%A9ricaine_de_2000.

Document 3

Jean-Marie Le Pen à l'Assemblée nationale, en avril 1986. Par conviction autant que par opportunisme, François Mitterrand avait décidé d'instaurer la proportionnelle intégrale aux législatives de 1986, permettant l'élection de 35 députés du Front national.

La proposition figurait parmi les 101 propositions de François Mitterrand, lors de la campagne de 1981 : le candidat socialiste s'engageait à rétablir le mode de scrutin proportionnel aux élections législatives, comme il était d'usage sous la IV^e République. Mais ce n'est qu'en avril 1985, au lendemain d'élections cantonales perdues par le Parti socialiste, que le chef de l'État fait adopter cette réforme. Bronca dans les rangs du RPR et de l'UDF, qui dénoncent dans un communiqué commun un mode de scrutin « incompatible avec les institutions de la République ». [...]

Les sondages sont mauvais et le PS redoute une nouvelle vague bleue lors des législatives de 1986. Le recours à la proportionnelle intégrale, accompagné d'une hausse du nombre de députés de 491 à 577, permet à la gauche d'espérer atténuer une défaite électorale quasi-assurée, quitte à laisser entrer le Front national dans l'hémicycle. [...]

Pour le PS, le pari est en partie réussi : si la gauche perd le contrôle de l'Assemblée au profit du RPR et de l'UDF, ouvrant la voie à la première cohabitation, le bloc de droite ne dispose finalement que d'une très courte majorité absolue. La proportionnelle profite surtout au Front national, qui fait une entrée fracassante au Palais Bourbon, avec 35 élus. Jean-Marie Le Pen, qui prend la

présidence du groupe baptisé « Rassemblement national », exulte : « Notre premier objectif, qui est de battre le Parti communiste, est atteint », se réjouit-il au soir du second tour.

[...] Rapidement, les députés frontistes comprennent que leurs jours à l'Assemblée sont comptés. L'une des premières décisions de Jacques Chirac est de supprimer la proportionnelle aux législatives. Pour être sûr de rétablir le mode de scrutin majoritaire, le premier ministre a recours à l'article 49.3 de la Constitution, lui permettant de faire adopter sa réforme électorale sans faire voter les parlementaires. [...] En 1988, le retour au scrutin majoritaire met un terme à la présence d'un groupe frontiste à l'Assemblée. Seule une députée frontiste, Yann Piat, est réélue.

<http://www.lefigaro.fr/politique/2012/02/20/01002-20120220ARTFIG00465-en-1986-la-proportionnelle-avait-profite-au-fn.php>

Document 4

Avant 1958, les institutions étaient caractérisées par une forte instabilité ministérielle. On compte 104 gouvernements entre 1871 et 1940, et 24 entre 1947 et 1958.

Cette instabilité s'explique d'abord par la prédominance du Parlement dans le système institutionnel des III^e et IV^e Républiques. Celui-ci contrôlait étroitement le gouvernement en intervenant dans sa composition par le biais de l'investiture et en mettant fréquemment en cause sa responsabilité. S'il arrivait qu'une majorité puisse s'accorder pour renverser l'équipe gouvernementale en place, il était en revanche souvent plus difficile qu'une autre majorité s'accorde sur la désignation d'un nouveau gouvernement. Cette situation politique conduisait à de longues et paralysantes crises ministérielles favorisées en outre, sous la IV^e République, par le mode de scrutin proportionnel, favorisant l'émiettement de la représentation politique et l'absence de majorités politiques stables.

Dans le même temps, l'exécutif ne disposait pas de moyens pour faire prévaloir ses vues face au Parlement. Si le droit de dissolution existait sous la III^e et la IV^e République, il n'a pas été un instrument efficace. Sous la III^e République, son détenteur était le chef de l'État, mais aucun n'y a recouru après la dissolution jugée antirépublicaine de Mac-Mahon en 1877. Sous la IV^e République, le détenteur du droit de dissolution était le chef du Gouvernement, mais les conditions contraignantes de sa mise en œuvre ne permirent son utilisation qu'une seule fois, en 1955.

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/veme-republique/1958/quels-etaient-problemes-fonctionnement-institutions-avant-1958.html>

Document 5

Comment se déroule le scrutin ? Le système électoral retenu pour les élections législatives britanniques est le scrutin uninominal majoritaire à un tour. Les électeurs ne votent qu'une seule fois et celui des candidats qui recueille le plus de voix remporte l'élection, même s'il récolte moins de la moitié des suffrages exprimés. Cela signifie qu'un parti peut être majoritaire à la Chambre des communes même s'il obtient moins de 50 % des voix sur l'ensemble du pays.

Chaque circonscription électorale envoie un seul député au palais de Westminster, où siège la Chambre des communes. Un redécoupage électoral ayant été récemment effectué, 650 députés doivent être désignés le 6 mai 2010, contre 646 auparavant.

Qui forme le gouvernement ? Le parti qui envoie à la Chambre des communes le plus de députés forme généralement le gouvernement. Mais si aucun parti ne dispose de la majorité absolue, les Britanniques sont alors confrontés à ce qu'ils appellent un « Hung Parliament » (littéralement « Parlement suspendu »). Deux cas de figures se présentent alors : soit deux partis passent une alliance pour former un gouvernement de coalition, soit le gouvernement minoritaire essaie de former des alliances ponctuelles pour chaque vote.

Le dernier « Hung Parliament » remonte à 1974, mais compte tenu du faible écart dans les sondages entre les travaillistes et les conservateurs, un nouveau Parlement de ce type est envisageable après le scrutin du 6 mai. Les libéraux-démocrates, le troisième grand parti britannique, joueraient alors le rôle d'arbitre.

Comment est désigné le Premier ministre ? Généralement, le leader du parti majoritaire à la Chambre des communes est désigné Premier ministre. Gordon Brown est, lui, devenu Premier ministre en 2007, Tony Blair ayant démissionné deux ans et demi après la victoire des travaillistes aux législatives de 2005.

<http://www.france24.com/fr/20100406-specificites-bizarreries-systeme-electoral-britannique>

Document 6

Comme dans tout système mixte, le mode d'élection allemand est basé sur l'élection d'une partie des représentants au scrutin majoritaire dans des circonscriptions et du reste au scrutin proportionnel sur une liste électorale. Concrètement l'électeur allemand dispose généralement de deux voix, matérialisées par deux colonnes sur le bulletin de vote. La première

voix est utilisée pour l'élection au scrutin majoritaire à un tour du représentant de la circonscription (celui qui arrive en tête au premier tour est élu). La seconde voix permet d'allouer, suivant une répartition proportionnelle, les sièges de l'instance à élire aux différents partis politiques. (source Wikipédia).

Au lendemain de sa victoire aux législatives, la chancelière allemande Angela Merkel a indiqué, lundi 23 septembre, être « ouverte » à des discussions avec ses adversaires du Parti social-démocrate (SPD) dans le but de former un gouvernement de « grande coalition ».

« J'ai eu un premier contact avec le président du SPD », Sigmar Gabriel, a déclaré Mme Merkel, tout en soulignant que cela n'excluait pas "d'autres contacts" avec les Verts, autre partenaire possible pour former une majorité au Bundestag. De son côté, Sigmar Gabriel s'est montré vague, assurant que le SPD ne rejeterait pas une invitation à négocier mais que d'éventuels pourparlers n'aboutiraient pas nécessairement à un accord. « Il y a une recherche sur la formation possible d'un gouvernement et le résultat est ouvert », a-t-il résumé.

Avec 311 élus, l'alliance CDU-CSU de Mme Merkel manque, en effet, de 5 sièges la majorité absolue. Or la chancelière a exclu de former un gouvernement minoritaire, ce qui l'obligera à former une coalition avec un autre parti représenté au Bundestag. Le Parti libéral-démocrate, FDP, son allié lors de la précédente législature, n'a en effet pas atteint les 5 % requis et sort donc du Parlement.

Depuis l'après-guerre, conservateurs et sociaux-démocrates ont formé à deux reprises une « grande coalition » : sous le chancelier Kurt Georg Kiesinger de 1966 à 1969, et lors du premier mandat d'Angela Merkel, de 2005 à 2009.

L'hypothèse d'une telle alliance a déjà été accueillie favorablement par le gouvernement français, qui a estimé par la voix du ministre délégué aux affaires européennes, Thierry Repentin, qu'elle pourrait susciter un « rapprochement » du couple franco-allemand.

http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/09/23/angela-merkel-prete-a-discuter-avec-les-sociaux-democrates-pour-une-coalition_3483005_3214.html

	Scrutin majoritaire		Scrutin proportionnel ou à visée proportionnelle
	A un tour	A deux tours	
Exemples			
Conséquences sur la liberté de choix des électeurs			
Conséquences sur nombre de partis (offre politique)			
Avantages			
Limites			